

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024

|   |            |                         |
|---|------------|-------------------------|
| DATE DE LA CONVOCATION :                        | 05/01/2024 | Nombre de conseillers : |
| DATE D’AFFICHAGE :                              | 05/01/2024 |                         |
| Date d’affichage du compte-rendu de la séance : |            |                         |
|   |            | En exercice : 13        |
|   |            | Présents : 08           |
|   |            | Votants : 13            |

L’an deux mil vingt-quatre, le onze janvier à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Luc KOKELKA, Maire.

Étaient présents : Mickaël SÉJOURNÉ – Alain GARRIGOU - Christian GUILLOT – Marie-France DUVAL – Guillaume CHARDON – Jérôme LEBLOND – Dorothée SELIER  
*Formant la majorité des membres en exercice.*

Absents représentés : Martine BOURGEOIS donne procuration à Jérôme LEBLOND  
Patrice PRIGENT donne procuration à Mickaël SÉJOURNÉ  
Kelly RIOU donne procuration à Marie-Françoise DUVAL  
Florence JOURNET donne procuration à Dorothée SELIER  
Samuel LEFORT donne procuration à Christian GUILLOT

Secrétaire : Marie-Françoise DUVAL

.....

### 1. Délibération 2024-01 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 décembre 2023

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2023 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n’ayant été formulée, il soumet alors le procès-verbal à l’approbation de l’assemblée qui l’adopte à l’unanimité.

### 2. Délibération 2024-02 : autorisation au Maire à engager, liquider et mandater en 2024 un quart des dépenses d’investissement budgétisées en 2023

Conformément à l’article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales *"Dans le cas où le budget d’une collectivité territoriale n’a pas été adopté avant le 1er janvier de l’exercice auquel il s’applique, l’exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu’à l’adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d’engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l’année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu’à l’adoption du budget ou jusqu’au 31 mars [...] en l’absence d’adoption du budget avant cette date, [...] l’exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, autorise Le Maire à engager, liquider et mandater un quart des dépenses d’investissement budgétisées en 2023 (656 959,89 €) avant le vote du budget primitif 2024, soit 164 239,97 € comme suit :

|                           |         |     |   |
|---------------------------|---------|-----|---|
| Dépenses d’Investissement | BP 2023 | 25% | Crédits en euros autorisés jusqu’au vote du BP 2024 |
|---------------------------|---------|-----|---|

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024

|             |              |               |                     |
|-------------|--------------|---------------|---------------------|
| Chapitre 20 | 8 000,00 €   | 2 000,00 €    | <b>2 000,00 €</b>   |
| Chapitre 21 | 192 000,00 € | 48 000,00 €   | <b>48 000,00 €</b>  |
| Chapitre 23 | 456 959,89 € | 114 239 ,97 € | <b>114 239,97 €</b> |
| TOTAL       | 656 959,89 € | 164 239,97 €  | <b>164 239,97 €</b> |

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits au budget 2024.

### 3. Délibération 2024-03 Proposition de montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2024

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les dispositions de l'article L 1609 nonies C du Code Général des Impôts, et plus précisément le 1°bis du V de l'article 1609 nonies C ;

**Vu** le rapport de la CLECT en date du 5 décembre 2023 proposant une révision libre des attributions de compensation des communes ;

**Vu** la délibération n°2023/108 du 19 décembre 2023 de la Communauté de Communes approuvant la proposition de montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2024 ;

**Considérant** que les montants versés aux communes au titre des attributions de compensation, dans le cadre de la taxe professionnelle unique, sont déterminés à partir du produit de la taxe professionnelle ;

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal que Monsieur le Président de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France » a indiqué que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a proposé, dans le cadre d'une révision libre des attributions de compensation, une répartition introduisant une plus grande équité dans le montant des attributions de compensation.

Il indique que cette proposition a été approuvée à l'unanimité des membres présents lors du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 et qu'il convient à présent aux conseils municipaux de se prononcer sur cette proposition.

| Communes                 | AC 2023        | AC 2024   |
|--------------------------|----------------|-----------|
| Benneceourt              | 88 979,96 €    | 79 782 €  |
| Blaru                    | 37 400,40 €    | 42 977 €  |
| Boissy-Mauvoisin         | 16 205,20 €    | 21 925 €  |
| Bonnières-sur-Seine      | 1 007 671,93 € | 990 935 € |
| Bréval                   | 185 516,15 €   | 188 512 € |
| Chaufour-lès-Bonnières   | 50 103,95 €    | 47 496 €  |
| Cravent                  | 143 113,10 €   | 110 974 € |
| Freneuse                 | 347 040,72 €   | 367 367 € |
| Gommecourt               | 12 341,10 €    | 12 004 €  |
| La Villeneuve-en-Chevrie | 58 667,60 €    | 69 833 €  |

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024

|                      |                       |                    |
|----------------------|-----------------------|--------------------|
| Limetz-Villez        | 124 704,45 €          | 98 685 €           |
| Lommoye              | 13 268,90 €           | 27 586 €           |
| Ménerville           | 5 953,75 €            | 6 717 €            |
| Moisson              | 30 829,35 €           | 31 106 €           |
| Neauphlette          | 15 581,55 €           | 16 436 €           |
| Notre Dame de la Mer | 200 104,18 €          | 207 736 €          |
| St Illiers-la-Ville  | 92 377,95 €           | 112 377 €          |
| St Illiers-le-Bois   | 41 029,60 €           | 35 927 €           |
| <b>TOTAL</b>         | <b>2 470 889,84 €</b> | <b>2 468 825 €</b> |

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le rapport de la CLECT du 5 décembre 2023 joint en annexe,
- Approuve la proposition de montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2024 tel que proposé par la CLECT du 5 décembre 2023 :

| Communes                 | AC 2023               | AC 2024            |
|--------------------------|-----------------------|--------------------|
| Bennecourt               | 88 979,96 €           | 79 782 €           |
| Blaru                    | 37 400,40 €           | 42 977 €           |
| Boissy-Mauvoisin         | 16 205,20 €           | 21 925 €           |
| Bonnières-sur-Seine      | 1 007 671,93 €        | 990 935 €          |
| Bréval                   | 185 516,15 €          | 188 512 €          |
| Chaufour-lès-Bonnières   | 50 103,95 €           | 47 496 €           |
| Cravent                  | 143 113,10 €          | 110 974 €          |
| Freneuse                 | 347 040,72 €          | 367 367 €          |
| Gommecourt               | 12 341,10 €           | 12 004 €           |
| La Villeneuve-en-Chevrie | 58 667,60 €           | 69 833 €           |
| Limetz-Villez            | 124 704,45 €          | 98 685 €           |
| Lommoye                  | 13 268,90 €           | 27 586 €           |
| Ménerville               | 5 953,75 €            | 6 717 €            |
| Moisson                  | 30 829,35 €           | 31 106 €           |
| Neauphlette              | 15 581,55 €           | 16 436 €           |
| Notre Dame de la Mer     | 200 104,18 €          | 207 736 €          |
| St Illiers-la-Ville      | 92 377,95 €           | 112 377 €          |
| St Illiers-le-Bois       | 41 029,60 €           | 35 927 €           |
| <b>TOTAL</b>             | <b>2 470 889,84 €</b> | <b>2 468 825 €</b> |

#### 4. Compte-rendu de la Communauté de Communes des Portes de l'Île de France (CCPIF)

Un Conseil Communautaire a eu lieu le 19 décembre 2023, plusieurs délibérations ont été adoptées,



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024

dont :

- Approbation du passage à la nomenclature budgétaire M57
- Transfert des excédents du budget annexe Service Assainissement de Lommoye vers la CCPIF
- Décisions modificatives de différents budgets
- Mise en place de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat pour les agents de la CCPIF
- Vente du dernier terrain de la ZAC
- Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour une étude sur le linéaire de haies
- Demande de subvention auprès de l'ADEME pour une étude sur les biodéchets

### 5. Compte-rendu des syndicats intercommunaux

SIVOS : le traditionnel repas de fin d'année avec la participation des enseignants, du personnel du Sivos et des élus délégués au syndicat a eu lieu.

SIVU : le matériel informatique et le prestataire de logiciel vont être changés. 2 260 € à l'année pour le logiciel avec assistance. Tout sera installé très prochainement. Suite à ce changement le syndicat aimerait utiliser le copieur de la mairie afin d'éviter d'acheter une imprimante. Le Maire et les adjoints souhaiteraient mettre en place une convention avec le SIVU pour l'hébergement du syndicat dans les locaux de la commune avec une participation financière pour l'utilisation du copieur, l'affranchissement des courriers, la consommation des fluides (eau, électricité...).

Le mode de fonctionnement change pour les demandes de raccordement : le syndicat demande que les plans soient fournis avec le formulaire de demande. Pour rappel seule la société Véolia peut faire les travaux de raccordement sur le domaine public. Une réunion devrait avoir lieu début février avec la société Véolia et les élus délégués pour faire le point sur le contrat.

SIARR : passage en M57. Une étude de quelques fossés sur la commune va être réalisé pour voir si des curages doivent être effectués.

SIVSCP : réunion avant Noël, point sur le budget.

SICOREN : les fuites de toiture ont été reprises. Une demande est faite pour revaloriser le tarif de l'heure à 20 € à la place du tarif de 7 € actuellement appliqué pour que les associations du territoire et notamment l'association BSL puissent continuer d'utiliser le gymnase. Les conventions liant le SICOREN et les associations étant anciennes et ne reflétant pas le coût actuel d'utilisation.

SEY : webinar sur les courbes des prix, augmentation de 10 % pour les particuliers essentiellement dû aux taxes. Pour la commune la consommation 2023 n'a pas bougé grâce à l'extinction des lampadaires la nuit ce qui a permis de ne pas ressentir financièrement l'augmentation de 40 %.

### 6. Compte rendu des commissions

Espaces verts : Comme cela a été décidé en commission Espaces Vert toutes les haies qui marquaient le pourtour de l'église ont été arrachées : elles seront remplacées après que la terre se soit reposée par quelques arbustes et buissons + bandes fleuries.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024

Les premiers plants et arbres dont la liste avait été établie par les membres de la Commission et que nous avons cherchés à Évreux en décembre ont été mis en jauge. Sauf celles destinées au massif devant le mur de Mme Dumas qui a été entièrement refait ; des trous ont été faits dans les ouvertures de la haie du parking de l'esplanade du clocher pour recevoir quelques grands arbres.

Éric a déjà commencé à préparer quelques parterres pour le printemps. Les membres de la Commission Espaces Verts seront prochainement invités à une réunion pour étudier un projet concernant les jardinières des fenêtres de la mairie, ainsi que celles que l'on pourrait éventuellement disposer ailleurs dans la commune.

Développements et projets : les travaux rue des Prés de Launay ont repris aujourd'hui suite à l'interruption des vacances. Les gabions ont été déplacés, il reste du trottoir et le passage surélevé. Pas possible d'avoir les enrobés en ce moment : les centrales n'ont pas redémarré et le climat n'est pas favorable. On espère que tout sera fini fin janvier.

Entretien bâtiments, voiries et chemins ruraux : Travaux d'entretien : route de Coignet 70m avec décaissement et enrobage / route de la Couarde décaissement et enrobage. Un tour de voirie va être refait pour envisager les travaux de voirie à faire pour l'entretien. La météo a endommagé les réseaux. La Haie Montaise va être à l'étude pour une demande de subvention dans le cadre du contrat triennal.

Urbanisme : réunion prévue avec le Maire de Longnes pour la renumérotation des habitations de la rue des Prés de Launay. Quelques maisons situées sur le territoire de Longnes sont concernées par cette renumérotation. Une modification du PLU va être prévue sur 2024.

Communication : Le bilan sur le bulletin annuel est plutôt positif, à tous les points de vue. La collaboration avec Julie Flamand est très efficace et positive. Les réactions sont dans l'ensemble plutôt favorables ; cependant, en ce qui concerne les pros, nous avons constaté que pour obtenir des infos fiables et actuelles, nous sommes obligées de sans cesse aller à leur recherche, à leur rencontre, et que souvent, ils ne lisent même pas le bulletin ! Je voudrais profiter de ce moment pour remercier Guillaume et Alain qui sont allés très efficacement à la pêche aux infos, puisque seul, un professionnel nous a fait remarquer un défaut dans nos lignes : que la société HABITAT RENOV' n'existe plus depuis janvier 2023.

Comme nous l'avons envisagé, nous nous sommes tenues à la réduction du nombre de pages, c'est-à-dire que nous sommes passées de 72 à 68 pages. Le but n'étant pas de réduire les infos, mais de les condenser et d'en garder l'utile et le nécessaire. Nous en avons commandé 1700 exemplaires, au lieu de 1600 l'an dernier, ce qui apparemment va couvrir les besoins et permettre d'en garder pour les remettre aux nouveaux habitants, ou aux fournisseurs. Financièrement, le bilan est très positif : nous avons reçu 7200 € des annonceurs, et la facture se monte à 7163 €. Donc, contrairement à l'an dernier, où malgré l'utilisation du reliquat de 2022, le budget n'avait pas été bouclé positivement, cette année sera excédentaire.

Le prochain bulletin devant paraître en février, les articles sont à transmettre avant le 17 janvier : cela revient vite...D'ailleurs à ce sujet, Julie et moi sommes en continuelle réflexion en ce qui concerne la parution des bulletins, annuel et bimensuels. Cette réflexion porte surtout sur la répartition des bulletins tout au long de l'année, en dehors du bulletin annuel qui, lui, n'est pas remis en cause. En effet pour de nombreuses raisons, dont la principale est économique (passer à un rythme bimensuel n'a pas diminué le coût de la parution, car le nombre de pages par bulletin a augmenté, malgré notre vigilance à ce niveau). Nous devons absolument « réguler » les infos associatives, quitte à inciter les associations à rédiger leur communication toutes sur le même modèle, style affiche par exemple. La deuxième raison

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024

de base est un argument écologique, auquel on ne peut être insensible à notre époque, plus de bulletins entraînant l'emploi de plus de papier, d'encre, de transports. Là aussi, nous nous devons de faire un effort.

Chacune de notre côté, nous provoquerons la discussion avec nos Commissions Communication et nos Conseils Municipaux pour arriver à une décision qui concilie information judicieuse et « écolonomie » !

Accueil de loisirs : A ce jour, l'effectif devrait permettre une session à Neauphlette, sauf afflux de dernière minute, la fin des inscriptions étant fixée au 19 janvier.

Nous allons très prochainement nous mettre en relation avec la directrice pour lui rappeler qu'une représentation théâtrale est prévue à la salle des fêtes le vendredi 23 février, dernier jour des vacances scolaires, dans le cadre du festival ODYSSÉES EN YVELINES. Comme il y a 2 ans, le but de ce festival est de faire que le théâtre se déplace dans de petites communes. Comme le dit le directeur du théâtre, *le rêve c'est que tous les Yvelinois connaissent au moins une fois l'émotion et la magie d'être dans une salle de théâtre. La pièce est musicale (autour d'un violon) et parle d'un enfant qui construit son identité. Le spectacle dure 45-50 minutes :*

*« Malik est né sous X dans le bidonville de Nanterre. Recueilli par une famille de pêcheurs, l'enfant grandit sur une île bretonne ; un jour, il découvre un violon. En apprivoisant l'instrument, les notes l'invitent à remonter le cours de son histoire et à se construire une identité avec les gens qu'il rencontre. Il arrive à combler ses solitudes, ses fragilités deviennent ses forces. C'est donc le parcours d'un enfant qui grandit, souligné par la musique du violoniste multi-instrumentiste et fondateur du groupe Latcho Drom, Malik Richeux. »*

À nous d'en faire la pub et la communication, pour informer les parents, mais aussi les habitants de Neauphlette.

ALSH/Mercredis : 45 enfants hier pour la reprise. Premier jour pour l'agent qui fait le ménage à la suite de la journée de l'ALSH. Madame HELLAL, notre correspondante à la Ligue part à la retraite, elle est remplacée par Madame TIEBAUT.

Culture loisirs animation : le Noël des enfants s'est très bien passé, une cinquantaine d'enfants et une centaine de parents. Le père Noël a accueilli les enfants et leur a donné leur cadeau avant le spectacle. Du coup les enfants étaient plus calmes pour apprécier le spectacle. Les retours sont bons aussi bien pour le cadeau, le spectacle ou le goûter.

Action sociale : Un grand Merci à tous les lutins qui ont brillamment confectionné les 80 colis pour les Aînés. Ils étaient composés de 10 produits très locaux aussi variés que de la soupe au butternut de Villiers, du foie gras de Oulins, des gâteaux secs du boulanger de Bréval, des chocolats de Maule, du cidre et du jus de pomme pétillant du Coignet, des crackers et des pâtes aux goûts sortant de l'ordinaire, du Moulin de Launay ! J'en ai certainement oublié, qu'on me le pardonne.

Sans exagérer, je crois, d'après les témoignages parfois touchants reçus, que tous ont été sensibles à ce que les paniers soient confectionnés, par nous ; qu'il y ait une petite touche perso, avec un petit mot, que les produits soient locaux et de bonne qualité.

Pour info, avec 10 produits le panier revient à 45 € par personne, nous avons maintenu l'âge à 65 ans : environ 150 courriers ont été envoyés.

Pour les conseillers, merci de répondre si vous serez présents au repas ; rappel : les conseillers sont invités, gracieusement, les conjoints de moins de 65 ans voudront bien s'acquitter de la somme de 45 €. D'autre part, les lutins de la CAS, ont aussi donné un coup de main fort appréciable et apprécié à la CLA pour confectionner les paquets des enfants de Neauphlette, offerts à la Fête de Noël et qui étaient des livres.



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024

Il reste à préparer le Repas des Aînés, le 10 mars, une réunion est à prévoir entre le 19 et le 28 février :  
A vos agendas ! Sachez dès à présent que c'est Denis, le traiteur de Neauphlette qui a été retenu, mais  
que nous n'avons pas de musicien, celui qui vient d'habitude sera au ski !  
À vos tablettes !

**7. Compte rendu des associations**

AGMRB : la galette des rois a eu lieu. Tout s'est bien passé, les logements sont complets.

**8. Point état civil**

Naissance de Alice MARIONNETTE le 12 décembre 2023

Naissance de Assiya-Maryam SALL le 31 décembre 2023

**9. Questions et informations diverses**

- Permis de la crèche : en cours, la demande de recours des tiers a été demandée par le notaire
- Le SDIS va passer pour vérifier la conformité de 3 locaux aux Campanules, ce qui n'avait jamais été fait depuis l'ouverture
- Un courrier de Monsieur Bédier, Président du département des Yvelines, est lu : celui-ci indique aux collectivités que les finances du Département sont fortement diminuées avec en 2023 une baisse de ressources de 140 millions sur les droits aux mutations. Les programmes de subvention vont être revus à la baisse. Une mention est demandée aux collectivités pour que le gouvernement modifie ses projets.
- Le Maire informe les conseillers que pour permettre à la secrétaire de mairie de rattraper le retard dû à une charge de travail importante, celle-ci ne répondra plus au téléphone les matins. La porte de service de la mairie sera fermée pour limiter les venues intempestives.

➤ **Décisions municipales :**

- Droit de préemption non exercé suite à la vente d'une habitation.

**Prochain conseil : 8 février 2024**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Neauphlette, le 15 janvier 2024

Le Maire,  
M. Jean-Luc KOKEKKA



Le secrétaire de séance,  
Mme Marie-Françoise DUVAL

